

Référendum sur la loi sur l'identité numérique : ce qu'il faut savoir

Le 7 mars prochain, le peuple suisse est appelé aux urnes à propos de la loi sur l'e-ID. Malgré les apparences, il y va tout bonnement de notre liberté. Analyse.

Sur le principe, il faut saluer l'idée de l'e-ID, à savoir l'utilisation simplifiée de certains services internet. A l'ère de la numérisation, de telles étapes sont inévitables et justes, car la Suisse ne doit pas prendre du retard dans ce domaine.

Par contre, il faut considérer que la commercialisation et la gestion de nos données électroniques par des privés constitue un obstacle majeur à l'acceptation de cette loi.

Il nous paraît justifié que le traitement des données de l'e-ID appartienne à l'Etat. Pour des raisons de sécurité et aussi parce qu'il s'agit là d'une tâche régalienne et de la responsabilité de l'Etat.

Nous sommes très inquiets en ce qui concerne les conséquences de la disparition des données utilisateurs qui seraient en possession d'entreprises privées, données qui pourraient être volées ou être supprimées. Qui assumera la responsabilité et rendra des comptes dans ces cas ?

Comme beaucoup nous trouvons sensé de faire confiance au concept de l'e-ID, mais à la condition que les données restent aux mains de l'Etat.

L'identité numérique (e-ID) n'est en effet qu'une pierre appartenant à une vaste mosaïque. À première vue, l'e-ID paraît être le sésame idéal pour accéder aux différents services en ligne ! Mais il y a un hic, à savoir que les opérateurs appelés à gérer nos e-ID sont en fait des entreprises privées dont des banques (p. ex. UBS), des groupes d'assurance et la Poste. En outre, même des opérateurs étrangers pourront participer à la mise au concours et donc traiter nos e-ID depuis n'importe quel pays.

La Conseillère fédérale Keller-Suter se veut rassurante : « L'État joue un rôle de première importance : il est et reste maître des données, réglemente, surveille et agréé les opérateurs. »

Mais concrètement, les choses sont un peu plus compliquées qu'on voudrait nous le faire croire si l'e-ID est acceptée par le peuple suisse en mars prochain. Si tel est le cas, l'e-ID sera commercialisée et le rôle de la Confédération se réduira à celui d'un fournisseur de données. Dans cette perspective, l'Office fédéral de la police (Fedpol) a déjà créé une nouvelle banque de données permettant de fournir des données personnelles toujours actualisées aux opérateurs privés et avant tout à SwissSign Group. En leur qualité d'interfaces, les opérateurs privés

seront de facto en mesure d'interconnecter nos informations personnelles avec celles stockées dans d'autres banques de données.

Ce maillage entre le public et le privé pour ce qui est de la possession de nos données électronique n'est pas bon et gage de dérapage. Le sujet est tellement sensible qu'il mérite un meilleur traitement.

Plus d'info : <https://referendum-droit-urgence.ch/L-identite-numerique-permet-de-tout-connaître-de-nous-Informations-de-base-sur>

SwissRespect, le 3 février 2021